

## Les maires de petites communes découvrent la «diversité religieuse»

Publié : 1 DÉCEMBRE 2010

Un peu partout en France, de nouveaux lieux de cultes ouvrent. Des mosquées surtout mais également des églises évangéliques ou des temples bouddhistes. Comme dans les grandes métropoles, les habitants s'y organisent en association et demandent à pouvoir pratiquer leur culte localement, en bénéficiant soit d'une salle municipale, soit d'un terrain à prix modique. Les maires doivent se familiariser avec le «fait religieux».

A Chevière (Oise), 1800 habitants, une église évangélique était inaugurée il y a un an. À Saint-Florentin (Yonne), 500 habitants, une mosquée est en projet. Le maire, Yves Delot, a accepté de  vendre à l'association musulmane locale un terrain «à prix d'ami»  à plusieurs conditions : que le bâtiment *«s'inscrive dans le paysage architectural local»* – ce dont il pourra s'assurer en signant le permis de construire – et que les comptes soient *«transparents»*.

*«Dans certaines communes qui n'ont pas encore connu de mouvement de population, la priorité reste l'entretien de l'église. Mais dans les nouveaux quartiers qui accueillent des populations issues de l'immigration, l'enjeu pour les communes est de trouver des terrains ou des bâtiments à mettre à la disposition des religions»,* résume Pierre Corneloup, ancien maire de Montchanin (Saône-et-Loire), qui a lui-même «favorisé l'implantation d'une salle de prière musulmane il y a cinq ou six ans» dans sa commune (6000 habitants), très *«cosmopolite»* comme d'autres du bassin industriel du Creusot.

Ne pas jeter sur la voie publique.

 La Croix



**FDESOUUCHE.COM**  
1er site de réinformation

## Les maires de petites communes découvrent la «diversité religieuse»

Publié : 1 DÉCEMBRE 2010

Un peu partout en France, de nouveaux lieux de cultes ouvrent. Des mosquées surtout mais également des églises évangéliques ou des temples bouddhistes. Comme dans les grandes métropoles, les habitants s'y organisent en association et demandent à pouvoir pratiquer leur culte localement, en bénéficiant soit d'une salle municipale, soit d'un terrain à prix modique. Les maires doivent se familiariser avec le «fait religieux».

A Chevière (Oise), 1800 habitants, une église évangélique était inaugurée il y a un an. À Saint-Florentin (Yonne), 500 habitants, une mosquée est en projet. Le maire, Yves Delot, a accepté de  vendre à l'association musulmane locale un terrain «à prix d'ami»  à plusieurs conditions : que le bâtiment *«s'inscrive dans le paysage architectural local»* – ce dont il pourra s'assurer en signant le permis de construire – et que les comptes soient *«transparents»*.

*«Dans certaines communes qui n'ont pas encore connu de mouvement de population, la priorité reste l'entretien de l'église. Mais dans les nouveaux quartiers qui accueillent des populations issues de l'immigration, l'enjeu pour les communes est de trouver des terrains ou des bâtiments à mettre à la disposition des religions»,* résume Pierre Corneloup, ancien maire de Montchanin (Saône-et-Loire), qui a lui-même «favorisé l'implantation d'une salle de prière musulmane il y a cinq ou six ans» dans sa commune (6000 habitants), très *«cosmopolite»* comme d'autres du bassin industriel du Creusot.

Ne pas jeter sur la voie publique.

 La Croix



**FDESOUUCHE.COM**  
1er site de réinformation